



Luxembourg, le 26 octobre 2020

Groupe de travail MAEE-ONG

Réunion virtuelle du 9 octobre 2020 Compte-Rendu

Participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE):

- M. Christophe Schiltz, Coordinateur Général
- M. Manuel Tonnar, Directeur de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire
- Mme. Marie-Anne Marx, Directeur adjoint de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire
- Mme. Sylvie dos Santos, Desk ONG, Coordination Desk ONG et Accords-Cadres Développement
- Mme. Marianne Geiben, Desk ONG, Cofinancements
- M. Alex Fohl, Appui aux programmes

Pour les ONGD :

- Mme Véronique Weis, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Présidente
- Mme Nicole Ikuku, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Directrice
- M. Richard Graf, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Membre du CA
- M. Michael Feit, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Membre du CA
- M. Luc Siebenaller, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Membre du CA
- M. François-Xavier Dupret, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, responsable Analyse et Partenariat
- Mme Stéphanie Notarnicola, Care Luxembourg
- Mme Antje Mengel, Croix-Rouge Luxembourg

Excusé :

- Monsieur Roger Martinez Dolz, Médecins Sans Frontières

1. Approbation de l'ordre du jour

Le point portant sur le groupe de travail Inde a été ajouté sous point divers à l'ordre du jour par le Cercle.

2. Etat des lieux : Accords-cadres développement

Le MAEE informe le Cercle que début 2021 (date à définir), une cérémonie de signature sera organisée pour les cinq organisations non gouvernementales suivantes : AEIN (Aide Enfance Inde Népal) ; CARITAS ; Christian Solidarity International ; Fondation Raoul Follereau et Pharmaciens Sans Frontières qui permettra d'officialiser la reconduction de leurs accords-cadres.

Si validé en l'état, les 5 accords-cadres bénéficieront d'une contribution totale du Ministère de **27.476.812,68 €** et couvriront la période entre 2021 et 2025. Les activités cofinancées par le Ministère bénéficieront d'un co-financement à hauteur de 60 à 80 %. Géographiquement les activités – si approuvées - des accords-cadres qui seront mises en œuvre par les ONGDS se situeront dans les 18 pays suivants :

| Afrique | Asie | Amérique du Sud/Centrale |
|----------------|-------------|---------------------------------|
| Bénin | Népal | Haïti |
| Sénégal | Inde | |
| Rwanda | Bangladesh | |
| Tanzanie | Vietnam | |
| Soudan du Sud | Cambodge | |
| RDC | Laos | |
| RCA | | |
| Mali | | |
| Burkina Faso | | |
| Togo | | |
| Côte d'Ivoire | | |

3. Projets de co-financement :

3.1. Etat des lieux – deuxième appel à propositions 2020

Le MAEE informe qu'au total, **19 ONGD** ont déposé **21 projets de cofinancement au MAEE**. En ce qui concerne le budget, la part de cofinancement demandée au MAEE **pour l'année 2021** est de **3.269.681,82€**, montant qui pourra être libéré entièrement si les projets sont acceptés. Les décisions d'acceptation ou de refus des projets introduits seront communiquées **début décembre 2020** aux ONGD concernées.

3.2. Appel à propositions unique en 2021

Le MAEE rappelle qu'il a décidé de tenir un appel à propositions en 2021 et que la date du lancement de l'appel n'est pas encore déterminée. Après avoir consulté ses membres, le Cercle indique que la majorité des ONGD consultées est plutôt favorable à ce que l'appel se fasse au cours du premier semestre, et de préférence entre avril et juin 2021. Le MAEE prend note de la suggestion du Cercle et indique qu'il reviendra vers le Cercle avec une proposition définitive sur la date retenue pour l'appel à proposition unique.

Le Cercle s'interroge sur l'appel à propositions pour l'exercice 2022, est-ce que les ONGD peuvent s'attendre à un retour à deux appels à propositions par année sous peu ? Le MAEE informe qu'en principe un retour à deux appels à propositions est envisagé pour l'exercice 2022 toutefois cela dépendra des disponibilités budgétaires.

Le Cercle informe le MAEE que 15 ONGD ne savent pas quel budget ils pensent soumettre en 2021 mais que 7 ONGD estiment qu'il sera supérieur à celui demandé précédemment et 8 estiment qu'il sera inférieur au budget soumis en 2020. Face à la situation du COVID-19, le MAEE rappelle que le Ministère a mis en place toutes les mesures possibles pour épargner les ONGD et qu'ils continueront à tout faire pour assurer une transition aussi souple que possible.

Le MAEE souligne qu'il est important pour les ONGD de respecter les appels des tranches, en général, et en particulier pour l'exercice 2020. En effet, les tranches budgétisées pour l'exercice 2020 qui ne sont pas appelées par les ONGD, sont en principe reportées sur l'exercice 2021 et grèveront par conséquent le budget de l'exercice 2021 dédié aux ONGD.

3.3. Présentation du sondage réalisé par le Cercle

Le Cercle a présenté les résultats du sondage réalisé auprès de ses membres. Les questions suivantes, ci-dessous, ont été abordées lors de la réunion.

➤ ***Est-ce que le remboursement des frais administratifs de 2020 prendra en compte les projets acceptés dans le cadre du deuxième appel à projet 2020 ?***

*Le MAEE informe le Cercle que vu qu'il est prévu de financer les projets sur l'exercice 2021, les frais administratifs s'appliqueront en 2021. La question se pose surtout pour certains projets introduits (7 sur 21) lors de cet appel à propositions et ayant comme date de démarrage l'exercice 2020. Le MAEE reviendra vers le Cercle et les ONGD concernées pour leur communiquer sa position quant à la possibilité d'introduire des frais administratifs pour l'exercice 2020 sur les projets ayant débuté en 2020 mais financés sur l'exercice 2021, après avoir consulté les bases légales d'application.*¹

¹ Après la réunion, le Ministère a clarifié le point avec le Cercle. En effet, selon le règlement grand-ducal du 7 août 2012 qui a été modifié par le règlement grand-ducal du 18 octobre 2016, l'année de référence prise en compte pour la détermination de l'assiette correspond à l'année budgétaire de l'Etat sur laquelle les activités comptabilisées pour le remboursement des frais administratifs ont été financées.

➤ **Est-ce que le MAEE accepte toujours de prolonger de 5 à 6 mois un projet en cours ?**

Le MAEE informe que comme indiqué dans les conditions générales, sur demande écrite dûment argumentée de la part de l'ONGD, le projet pourra être prolongé de **12 mois**. Cette demande de prolongation doit être introduite obligatoirement au moins 2 mois avant la fin du projet. Aucun projet ne pourra dépasser la **durée de 4 ans**.

➤ **Le MAEE assure tous les cofinancements des projets en cours comme retenus dans les contrats ?**

Le MAEE assure que tous les contrats ont été respectés et que tous les cofinancements approuvés ont été financés.

➤ **Quelles sont les raisons pour lesquelles le MAEE a décidé de ne faire qu'un seul appel à projet en 2021?**

Le MAEE rappelle au Cercle que les raisons sont la diminution de l'APD en raison de la baisse du RNB due à la crise sanitaire.

➤ **Est-ce que le nombre de projets cofinancés en 2021 avec appel unique va diminuer?**

Le MAEE informe que cela dépendra du nombre de projets introduits, de la qualité des projets et des prévisions budgétaires.

➤ **Est-ce que les taux de cofinancements resteront inchangés? Possibilité de revenir à un cofinancement de 80% pour tous les projets en 2021 ?**

Le MAEE informe que les taux de cofinancement resteront inchangés. Le Ministère ne compte pas revoir les taux à la hausse. Le principe de 60/40 ou 80/20 reste d'application. De plus, le MAEE rappelle que les taux de cofinancement sont inscrits dans la loi et que par conséquent il faudrait modifier la loi pour modifier les taux.

Le Cercle rappelle que les ONGD ont de plus en plus de problèmes à mobiliser des fonds propres et l'apport demandé pour avoir accès au co-financement et s'interroge si le MAEE pourrait considérer une révision à la hausse des taux de cofinancement en 2021. Le MAEE rappelle que les taux de cofinancement ne sont pas négociables vu la situation budgétaire actuelle et accepte de faire le point sur la collecte des dons des ONGD l'année prochaine. Le Cercle propose de revenir sur le sujet et de présenter la situation des dons lors d'un groupe de travail en 2021.

➤ **Quelle serait la hauteur de l'enveloppe budgétaire disponible du MAEE en 2021 pour un appel unique par rapport à l'enveloppe budgétaire de deux appels des années dernières?**

Le MAEE ne peut pas à ce stade fournir de budget définitif, le budget alloué aux ONGD pour 2021 dépendra des prévisions budgétaires. Dans ce contexte, le MAEE rappelle l'importance du respect des ONGD d'appeler toutes leurs tranches 2020, si, elles ne les appellent pas, elles sont reportées sur 2021 et grèveront par conséquent le budget de l'exercice 2021.

- **Est-ce qu'il est prévu de revenir à un appel en décembre 2021 (à la normale) ? Donc à 2 appels par an ?**

Le MAEE indique que pour l'exercice 2022, deux appels sont prévus, mais cela dépendra des prévisions budgétaires.

- **Quels seront les critères de sélection? Identiques à celles des conditions générales ?**

Le MAEE indique que les critères restent les mêmes pour la sélection des projets.

4. Etat des lieux : Volet sensibilisation

Le MAEE informe que l'appel à propositions pour les projets annuels a été lancé le 15 septembre 2020 et que la **date limite de dépôt est le 1^{er} décembre 2020**.

S'agissant des accords-cadres sensibilisation, 13 demandes d'extension ont été remises le 30 septembre 2020 avec un budget MAEE total de 1.787.861,76€. Sur demande du Cercle, le MAEE informe que les décisions d'extension éventuelles seront communiquées endéans les deux mois après soumission de la demande.

Quant aux mandats, le MAEE informe le Cercle que pour le mandat CITIM, l'ONGD a demandé une extension 2021 d'un budget MAEE de 349.449,85€. Quant au mandat de Rethink Your Clothes, l'ONGD a reçu la première tranche budgétaire.

5. Renouvellement d'agrément 2021-2022

Le MAEE informe avoir reçu **82 demandes de renouvellement d'agrément** pour les années 2021-2022. Plusieurs ONGD devront soumettre des documents additionnels ou manquants dans un délai de deux mois à partir de l'envoi du courriel de la part du service ONG. Le MAEE rappelle qu'il est important que les ONGD soumettent des dossiers complets lors de leur demande de renouvellement. Par ailleurs, le MAEE souligne que sept ONGD n'ont pas introduit de demande de renouvellement pour les années 2021-2022.

Trois nouvelles demandes d'agrément d'a.s.b.l. ont été introduites au cours du deuxième semestre et elles sont en cours de traitement. Une nouvelle association (Chaines de l'Espoir) a été agréée par le Ministère et recevra le statut d'ONGD en 2021.

6. Charte sur la prévention et la lutte contre le harcèlement et l'exploitation sexuelle : suivi

Le MAEE rappelle que lors des réunions précédentes, le Cercle avait indiqué qu'il allait recruter un consultant pour l'organisation des formations sur la mise en œuvre de la Charte. Le dernier échange entre

l'expert genre du MAEE et le membre du Cercle en charge du dossier date de fin janvier 2020, où le besoin de préparer une note logistique/ feuille de route, qui reprendrait les prochaines étapes concernant le(s) formation(s) sur la thématique SEAH, avait été évoqué. L'objectif était de définir jusqu'à quand et sous quelles modalités les différentes ONGD devraient transmettre un certificat de formation au MAEE et la façon dont serait fait le rapportage. Le MAEE a également rappelé que le renouvellement de l'agrément ministériel est conditionné à l'adhésion à la charte et qu'un rapportage annuel est envisagé sur les cas détectés.

Le MAEE et le Cercle s'accordent pour organiser une réunion sous peu avec le desk ONG et l'expert genre pour discuter des potentielles formations qui existent déjà en ligne, gratuites et accessibles en différentes langues ainsi que de la marche à suivre.

Le Cercle informe qu'un atelier d'échange sur les bonnes pratiques aura lieu prochainement et qu'ils sont en contact avec l'ONGD ECPAT pour l'organiser. De plus, le Cercle avait fait traduire la charte SEAH en anglais et en espagnol, qui se trouvent sur cercle.lu/ressources/

7. Point sécurité : Région Sahel

Le Cercle souhaiterait avoir la position du MAEE et demande la possibilité d'échange de bonnes pratiques ou d'informations avec les ONGD.

Le MAEE fait le point sur la situation au Sahel et souligne qu'il est crucial que les ONGD contactent l'Ambassade sur place lors de leur visite sur le terrain. Le MAEE indique que l'entité INSO est un bon vecteur d'information pour la société civile en particulier pour le partage d'information ayant trait à la sécurité dans la région du SAHEL.

Le MAEE rappelle avoir débloqué une ligne budgétaire supplémentaire pour financer des équipements de sécurité non létaux et des formations sécurité. Le Cercle informe avoir organisé une formation fin 2019 (pour les départs en mission le 17 septembre 2019 suivi par un workshop des participant-e-s le 14 novembre) pour discuter de la mise en application et pour préparer d'autres formations à prévoir. Le Cercle avait prévu une formation sécurité pour ses membres cette année, mais à défaut d'inscriptions suffisantes, il a dû l'annuler et la reporter à début 2021. Vu le contexte actuel, le Cercle propose de procéder à un échange de bonnes pratiques entre les ONGD et les agents du Ministère ou de Luxdev sur le sujet.

Etant donné que le point était prévu lors des Assises de la Coopération au Développement qui ont été annulées, le MAEE suggère d'organiser une réunion virtuelle entre les ONGD intéressées et les collaborateurs du MAEE sur le terrain.

8. Divers

i) Cotisations Membres du Cercle

Selon le Cercle, 68,5 % des ONGD membres sont d'accord pour que le MAEE transmette les montants de leurs subsides au Cercle. Par conséquent le Cercle demande au MAEE de leur fournir les données indiquant les contributions faites aux ONGD pour l'exercice 2020 afin de lui faciliter l'accès à ces chiffres et de procéder aux cotisations 2020. Le MAEE accepte la demande et rappelle au Cercle qu'il est important

que le Cercle revoie sa méthode de calcul de cotisation, qu'il collecte les données auprès de ses différents membres et qu'il ne dépende pas seulement des chiffres fournis par le MAEE. Cependant, l'engagement du Luxembourg aux nouvelles normes IATI permettra bientôt d'accéder à ces chiffres.

ii) Groupe de Travail Inde

Le Cercle informe le MAEE que le groupe de travail Inde contactera sous peu le Service ONG pour lui faire part des difficultés en terme de transfert de fonds suite à l'adoption d'une nouvelle loi en Inde.